

COMPTE RENDU
de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL du 27 septembre 2021

(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 27 septembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de La Ravoire dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre GENNARO, maire.

Présents :

Monsieur Alexandre GENNARO,
Monsieur Jean-Louis LANFANT,
Madame Chantal GIORDA,
Monsieur Fabien GRILLOT,
Madame Joséphine KUDIN,
Monsieur Grégory BASIN,
Madame Emilie DOHRMANN,
Monsieur Samuel CAILLAULT,
Monsieur Jean-Yves ROUIT,
Monsieur Saïd SERBI,
Madame Cécile MERIGUET
Madame Sandrine MAZZUCA,
Monsieur Frédéric RICHARD,

Madame Morvarid VINCENT,
Monsieur Clément DUMON,
Madame Samira MAKHLOUFI,
Madame Emilie MEDARD,
Madame Isabelle CHABERT,
Monsieur Thierry CULOMA,
Monsieur Thierry GERARD,
Monsieur Frédéric BRET,
Madame Flavie VARRAUD-ROSSET,
Madame Viviane COQUILLAUX,
Madame Marie-Hélène MENNESSIER,
Monsieur Yannick BOIREAUD.

Absents représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :
Madame Karine POIROT à Monsieur Grégory BASIN,
Monsieur Xavier TROSSET à Madame Joséphine KUDIN,

Madame Cécile RYBAKOWSKI à Madame Morvarid VINCENT,
Monsieur Jérôme FALLETTI à Monsieur Alexandre GENNARO.

Convocation du Conseil municipal envoyée le mardi 21 septembre 2021.
Affichage de la convocation le mardi 21 septembre 2021.

Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com

Le Conseil municipal, après avoir désigné Madame Joséphine KUDIN comme secrétaire de séance :

- **DECIDE**, à l'unanimité (M. Grégory BASIN ne participant pas au vote), la création d'emplois non permanents (5 agents d'animation et 1 agent d'entretien) en renfort dans les différentes écoles de la commune pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la prolongation jusqu'au 31 décembre 2021 de l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ou vélo classique neuf ou d'occasion.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la demande de subvention auprès du Département de la Savoie, dans le cadre du CTS 3G, pour les projets suivants : la création d'un terrain de rugby, l'animation des seniors au sein du CCAS, l'aménagement de la Maison de Féjaz.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée J 161, d'une superficie de 1a55ca et située à l'angle de la rue de l'Eglise et de la rue Richelieu, au profit de Mesdames GOBBO.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la vente pour partie des parcelles situées rue des Carpinelles et cadastrées K67 et K68, soit une emprise de 7 400 m² environ, à la société SOPRIMM pour un montant de 1 265 000 €.
- **DECIDE**, à l'unanimité, de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles additions de constructions, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, à **40 %** de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation

Le Maire
Alexandre GENNARO.



Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com